

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONTRAT DE CESSION AVEC LE THEATRE DU PHARE POUR L'ORGANISATION DE TROIS REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LES 27 ET 28 FEVRIER 2020

DÉCISION N° DM-20-067 EN DATE DU 17 FEVRIER 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6ème Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition du Théâtre du Phare, représenté par Monsieur Guillaume Roissard, dont le siège social est situé 11, rue Fénelon – Studio PLC – 75 010 Paris – pour l'organisation de trois représentations du spectacle « La mécanique du hasard », les jeudi 27 et vendredi 28 février 2020, dont le prix de cession est fixé à 7 763,33 € (sept mille sept cent soixante-trois euros et trente-trois centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2019-2020.

DÉCIDE

DE SIGNER avec le Théâtre du Phare, représenté par Monsieur Guillaume Roissard, dont le siège social est situé 11, rue Fénelon – Studio PLC – 75 010 Paris – un contrat de cession pour l'organisation de trois représentations du spectacle « La mécanique du hasard », les jeudi 27 et vendredi 28 février 2020, dont le prix de cession est fixé à 7 763,33 € (sept mille sept cent soixante-trois euros et trente-trois centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, l'Adjointe au maire chargée de la culture et du tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20200217-Imc1H7153H1-AR Date de réception en Préfecture : 17/02/2020

Date de Publication : 17/02/2020